

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Au capital de 4.634.696 DT
Identifiant Unique : 047057W - MF : 047057W/A/M/000
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

AVIS DE CONVOCATION à l'AGO

Les Actionnaires de La société ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Juin 2020 à 15H : 00 à Hôtel Dar El Marsa AV Habib Bourguiba La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 8- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs
- 9- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- 10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 11- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 25/06/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq Juin à 15 heures, les actionnaires de la Société Atelier du Meuble intérieurs sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Hôtel DAR El MARSA 75 AV Habib Bourguiba La Marsa -Tunisie, suivant convocation parue au JORT N° ----- le --/06/2020 et dans deux quotidiens paraissant à Tunis dont l'un en langue arabe (La Presse le -----2020 et Assabah le -----2020)

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur, est nommé président de L'Assemblée
- Monsieur et Monsieur sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.
- Monsieur Kamel MEKADMINI est désigné secrétaire de la séance

Le président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentent % des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- Copie de l'avis publié au JORT contenant la convocation de l'AGO
- 2- Copie de l'avis de convocation publié dans 2 quotidiens dont l'un en langue arabe
- 3- Copie de l'avis de convocation publié au bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF
- 4- La feuille de présence de l'Assemblée
- 5- La délégation spéciale donnée par le président du conseil d'Administration
- 6- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- 7- Les rapports d'activité de l'exercice 2019
- 8- Les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2019 et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2019
- 9- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2019 et le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2019
- 10- Le projet de résolutions proposées à l'AGO

Monsieur le président rappelle que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires à la Société Atelier du Meuble intérieurs sis au 62 Rue de l'or Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa, dans les délais réglementaires et que cette Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant figurant sur les avis de convocation à savoir :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019 ;
- 7- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 9- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- 10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- 11- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Première résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Troisième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2019 qui s'élève à 2.663.073 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	2 663 073
Résultats reportés 2018	1 321 371
Résultat à affecter	<u>3 984 444</u>
Affectation de la réserve légale	0
Résultat disponible	<u>3 984 444</u>
Dividendes à distribuer	463 469
Augmentation du capital par incorporation de la réserve	926 939
Résultats reportés 2019	<u>2 594 036</u>

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,100 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au **31/07/2020**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Quatrième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer la somme de 2000 Dinars brute pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Mr Hatem Ben Slimane
- Mr Mohamed Aziz Ben Slimane
- Mme Salima Ben Slimane
- Mr Riadh Kekli

Suite à l'élection de Mr entant que représentant des petits porteurs par les actionnaires minoritaires, l'Assemblée générale ordinaire décide de nommer Mr entant que représentant des petits porteurs.

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Cinquième résolution :

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à terme, l'Assemblée générale décide de nommer le Cabinet FINOR représenté par Monsieur en qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire conféré tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée àh.....

De tout ce que ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président

Monsieur

Le Secrétaire

Maître Kamel Mekadmini

Les Scrutateurs

Monsieur

Monsieur

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Au capital de 4.634.696 DT
Identifiant Unique : 047057W - MF : 047057W/A/M/000
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 25 juin 2020 à 17H : 00 à Hôtel Dar El Marsa AV Habib Bourguiba La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital par incorporation de réserves
- 2- Modification de l'article 6 des statuts
- 3- Délégation de pouvoirs

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

DU 25/06/2020

L'an deux mille vingt et le jeudi 25 juin à 17 heures, Les actionnaires de la Société Atelier du Meuble intérieurs, société anonyme au capital de 4.634.696 Dinars, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Hotel Dar ElMarsa, AV Habib Bourguiba La Marsa-Tunis, et ce, sur convocation du conseil d'administration réuni le 04/06/2020 parue au JORT N° ----- le --/06/2020, et dans deux quotidiens paraissant à Tunis, dont l'un en langue arabe (La Presse le -----2020 et Assabah le -----2020).

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale ExtraOrdinaire avait été régulièrement convoquée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur, Mohamed Aziz Ben Slimane est nommé président de L'Assemblée et été spécialement délégué à cet effet par le président du conseil d'Administration.
- Monsieur Nader GHAZOUANI et Monsieur Ali BEN KHALED sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.
- Monsieur Kamel MEKADMINI est désigné secrétaire de la séance

Le président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentent 00.00 % des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane,

Monsieur et

Monsieur sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Kamel MEKADMINI est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence permet de constater que le quorum est atteint. Ainsi, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires :

- 1- Un exemplaire des statuts de la société mis à jour
- 2- La liste des actionnaires
- 3- Les pouvoirs des actionnaires représentés
- 4- La feuille de présence
- 5- Le rapport du conseil d'administration
- 6- Le projet des résolutions

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 4- Augmentation du capital par incorporation de réserves
- 5- Modification de l'article 6 des statuts et Mise à jour des statuts
- 6- Délégation de pouvoirs

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, suite à la présentation faite par le Directeur Général de la situation financière de la Société suite à la pandémie Covid 19 et aux mesures prises contre la propagation dudit virus qui a révélé la suspension de l'activité (production, et distribution) et ce du 19 mars jusqu'à l'extinction des mesures exceptionnelles de confinement générale à savoir le au 27 mai 2020 et la forte baisse des indicateurs d'activités alors que la Direction Générale a pris la décision de la prise en charge totale des salaires des employés durant la période du confinement,

L'Assemblée Générale, suite aussi de la mise en place par la Direction Générale de la société d'un Plan d'action pour augmenter le chiffre d'affaires par une augmentation de la cadences de la production et le développement des ventes ,

L'Assemblée Générale, suite enfin à la proposition du Conseil d'Administration d'augmenter le Capital par incorporation des réserves afin de renforcer la trésorerie de la Société,

Constatant que le capital social est entièrement libéré, l'Assemblée décide d'augmenter le Capital Social d'un montant de 926 939 DT par incorporation des bénéfices à prélever sur le poste « résultats reportés », pour le porter ainsi à 5 561 635 DT et ce, par la création de 926 939 actions nouvelles de un dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires de la société, à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

La date de détachement des droits d'attributions est fixée au

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Deuxième résolution : Mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 : CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de cinq millions cinq cent soixante un mille six cent trente-cinq dinars (5 561 635 DT), divisé en cinq millions cinq cent soixante un mille six cent trente-cinq (5 561 635) actions de un (1) Dinar chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité par les actionnaires »

L'Assemblée Générale décide en outre, et conformément aux nouvelles réglementations prévues par la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 surtout le nouvel alinéa n°1 de l'article 215 du CSC imposant la dissociation entre la fonction de Président du Conseil d'administration et le Directeur Général de la société, de mettre à jour les Statuts, selon lesdites nouvelles réglementations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée àdes actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, monsieur le président déclare la séance levée à heures.

De tout ce qui procède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs :

Monsieur

Monsieur.....